

Objet: Communication aux SAE concernant la mise à jour de la réserve.

Importance: Haute

De : Statut des accueillantes - DAPE <statutdesaccueillantes@one.be>

Envoyé : vendredi 24 juin 2022 15:10

Objet : Communication aux SAE concernant la mise à jour de la réserve.

Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer des modalités relatives à la mise à jour de la réserve en vue de la distribution de postes salariés pour l'année 2023.

Suite à de nouveaux développements informatiques, la liste des accueillantes conventionnées de chaque service sera prochainement consultable via le portail **Pro.one.be**.

Cette liste mentionnera, pour chaque accueillante, sa place dans le classement général ainsi que son statut (candidate ou non).

La mise à jour devra donc être réalisée directement dans Pro.one.be, où vous pourrez modifier les informations suivantes :

- Participation ou non du service ;
- Candidature ou non de chaque accueillante ;
- Fins d'activités.

A noter que cette nouvelle fonctionnalité est issue de la fusion de la réserve, basée sur les informations que vous nous avez communiquées lors de l'appel à candidatures initial, et des informations reprises dans notre base de données générale des autorisations, celle-ci n'étant pas toujours à jour en ce qui concerne les fins d'activités. Il se peut donc que vous ayez un certain nombre de fins d'activités à nous déclarer.

Concrètement, vous aurez accès aux classements par service à partir du 1^{er} août 2022 et la mise à jour devra être réalisée **pour le 30 septembre 2022 au plus tard**. Vous aurez la possibilité de modifier les données encodées jusqu'à cette date. Au-delà, vous pourrez toujours consulter la liste mais il ne vous sera plus possible de la modifier. Les décisions relatives aux accueillantes qui seront retenues conformément au classement communautaire vous seront notifiées dans le courant du mois d'octobre 2022.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les accueillantes conventionnées qui exercent leur activité au minimum à 4/5^{ème} pourront dorénavant se porter candidates au statut.

Veillez d'ores et déjà noter que les engagements devront avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2023.

Une seconde communication vous parviendra au début du mois d'août pour vous confirmer la mise en ligne du classement et vous rappeler les modalités de mise à jour.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons disponibles pour toute question à l'adresse statutdesaccueillantes@one.be.

Bien à vous,



Fabienne DEFUISSEAUX

Responsable Cellule Droit aux Subsidés

Direction Accueil Petite Enfance

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Tél: +32 (0)2/542.14.94

GSM : +32 (0)491/86.91.85

Fax: +32 (0)2/542.14.89

Chaussée de Charleroi 95, B-1060 Bruxelles

ONE.be